

# LES DÉVELOPPEMENTS DU CONFLIT ALGÉRIEN

## Près de cinquante explosions de plastic à Alger dans la journée et la nuit de lundi

De notre correspondant particulier ANDRÉ PAUTARD

Alger, 17 octobre. — Quarante-huit charges explosives ont été alignées dans l'agglomération algérienne au cours de la journée de lundi et de la nuit dernière. Dix de ces attentats visaient des épiceries appartenant à des Moslems.

Outre les importants dégâts matériels, les explosions ont fait un mort, M. Mohamed Loui, et quatre blessés : deux musulmans et deux Européens, le Dr Jean Vaccariss et Mlle Arlette Yamin, âgée de dix-huit ans.

La charge la plus puissante, 4 kilos de N. 17, a explosé à 20 h. 30 dans le quartier de Hussein-Dey, dans un immeuble situé rue Louis-Barthou, où quatre appartements ont été littéralement soufflés et plusieurs autres ravagés.

Excepté Alger, où le total des quarante-huit charges dépasse, et de loin, tous les chiffres enregistrés dans cette ville depuis qu'est pratiqué ce mode d'attentats, on a signalé peu d'explosions sur le reste du territoire : trois à Oran, une à Bône et deux à Rouba, à 25 kilomètres à l'est d'Al-

ger, sur la voie ferrée Alger-Constantine qui dessert le Rocher-Noir.

En outre, huit explosions à Constantine ont fait six blessés.

On ne demande si cette vague d'attentats activistes ne tend pas à déclencher des troubles graves entre les communautés. Ce sont les musulmans en effet qui sont principalement visés par le plastic. Déjà lundi soir on notait une assez vive effervescence dans le quartier musulman de la cité de Climat-de-France, en bordure de Bab-El-Oued. Quelques pierres ont été lancées sur des voitures d'Européens qui circulaient dans les rues.

Dans les quartiers européens, ces explosions qui retentissent plus nombreuses tous les soirs, ne soulèvent plus le même enthousiasme que naguère. Dans la soirée de lundi, alors que l'on entendait distinctement les explosions dans tous les quartiers, la ville est restée parfaitement calme. Une des seules conséquences du plastic sur les Européens semble être d'accélérer leur départ.

## ATTENTATS ET ENGAGEMENTS font de nombreuses victimes

Alger, 17 octobre (A.F.P., U.P.I.). — Plusieurs attentats terroristes ont eu lieu lundi en Algérie :

• A ALGER des terroristes ont tué un jeune musulman, ancien membre des forces supplétives de la police parisienne, M. Bouzid Chetouane, et dans l'après-midi un Européen, M. François Dubreuil.

Dans la soirée une vive fusillade a éclaté à Maison-Carrée, rue Maginot, entre les occupants de deux voitures, de jeunes musulmans âgés de quinze à dix-sept ans. On ignore encore les circonstances exactes de cette affaire, qui a fait quatre blessés. Une troisième voiture, également occupée par des musulmans, a à son tour ouvert le feu sur les deux premiers véhicules.

• A BOGHARI une grenade a blessé deux consommateurs.

• Pris de BLIDA quatre rebelles ont été tués et un blessé au cours d'un engagement dans le Djebel-Monzala. Un militaire a été tué et un autre blessé.

• A ORAN des terroristes ont tué une femme musulmane et M. Ahmed Hamani.

• A SETIF un conseiller général musulman, M. Mohammed Lekia, a été tué alors qu'il revenait de cher-

cher un de ses enfants à l'école maternelle.

• A SAINT-ARNAUD, où une légère effervescence a eu lieu dimanche, une grenade a blessé deux consommateurs du Café de la Place. L'auteur de l'attentat et un complice ont été arrêtés.

• Enfin à CLAIREFONTAINE, à 100 kilomètres au sud-est de Constantine, deux militaires musulmans ont lancé une grenade dans la villa d'un douanier, M. Bouiki. Une personne a été blessée.

## TROIS ANCIENS LÉGIONNAIRES QUI GARDAIENT UNE FERME ATTAQUÉS PRÈS DE MÉDEA

Alger, 17 octobre (A.F.P.). — Un groupe de rebelles a attaqué le 14 octobre une ferme située à 3 kilomètres au nord de Nelsonbourg (15 kilomètres au sud de Médéa) et occupée par trois anciens légionnaires, apprend-on de source militaire autorisée. L'un de ces anciens légionnaires a été tué, un autre blessé, le troisième a réussi à échapper aux rebelles. Toujours de source militaire autorisée, on fait remarquer que, contrairement à ce que certaines informations laissent supposer, ces trois hommes étaient d'anciens légionnaires devenus gardiens de ferme et non des légionnaires déserteurs.

## Pour protester contre le couvre-feu

## DEUX CENTS ALGÉRIENS TENTENT DE MANIFESTER ENTRE L'OPÉRA ET LA MADELEINE

Par petits groupes, deux cents Algériens environ circulaient mardi matin, à partir de 10 heures, dans le quartier de l'Opéra, qu'ils ne fréquentent d'ordinaire que fort peu et jamais à cette heure.

La police a immédiatement organisé des rafles qui ont permis d'interpeller cent quatre-vingts hommes, dont cent soixante se trouvaient vers midi au poste de police de l'Opéra en attendant d'être transférés au centre de vérification de Vincennes.

Cette agitation de musulmans semble en effet correspondre à un mot d'ordre du F.L.N. D'après les renseignements recueillis par la police, l'organisation nationaliste aurait donné la consigne aux Algériens de se grouper mardi aux endroits publics, tels que la Concorde, les Champs-Élysées et surtout les Grands Boulevards, pour protester contre le couvre-feu imposé aux musulmans à partir de 20 heures. L'intention des dirigeants F.L.N. serait, en contraignant la police à intervenir devant ces rassemblements, d'alerter l'opinion publique.

Toutefois la manifestation n'était prévue que pour 18 heures, alors que les groupes d'Algériens interpellés se sont mis à circuler aux environs de l'Opéra dès le matin.

## UNE CINQUANTAINE D'ALGÉRIENS ARRÊTÉS EN MÉTROPOLE

Plusieurs opérations de police ont été effectuées dans les milieux nord-africains de métropole. Dans le Nord vingt suspects ont été conduits au commissariat de Béthune, d'où ils seront renvoyés dans leurs douars d'origine. Dans les Ardennes seize autres Algériens ont été dirigés vers le centre de travail de Saint-Maurice-d'Andoix en Algérie. Dans le Var quatorze membres du F.L.N., dont plusieurs chefs de secteurs et de kasmas, ont été appréhendés, et écroués à Draguignan.

## Polémique franco-tunisienne à propos du rapport de la commission de juristes sur le comportement de parachutistes à Bizerte

Les accusations de sévices et exactions portées contre les unités parachutistes engagées dans les opérations de Bizerte par les trois enquêteurs de la Commission internationale des juristes — aux conclusions desquels plusieurs membres ont refusé de s'associer — donnent lieu maintenant à une polémique entre les gouvernements français et tunisien, et à des commentaires parfois critiques à l'égard des initiatives de la commission.

A Paris les milieux autorisés ont fait observer lundi soir que la Commission internationale n'a informé le gouvernement français de l'ouverture de cette enquête que le 5 septembre : or les trois enquêteurs se trouvaient le même jour à Tunis, et la Commission ne pouvait ignorer que, compte tenu de la rupture des relations diplomatiques, une correspondance était en cours sur cette affaire entre Tunis et Paris, via Berne et Stockholm. Ils ont également rappelé

que le gouvernement français a proposé au gouvernement tunisien l'ouverture d'une enquête contradictoire portant sur « l'ensemble des infractions aux conventions de Genève du 12 août 1949, qui ont pu être commises, d'un côté comme de l'autre, à Bizerte ou en tout point du territoire tunisien, aussi bien pendant les combats qu'au cours des journées qui les ont précédés ou suivis ». Cette proposition, dit-on à Paris, est demeurée sans réponse.

« A Tunis cependant l'agence officielle T.A.P. diffusait un commentaire assurant que, Tunis ayant convié le gouvernement français à participer à une commission chargée d'enquêter sur les sévices commis à Bizerte, la France avait demandé que la commission fût bilatérale, ne comprenant que des représentants des gouvernements tunisien et français. Or, précède cette dépêche, « la Tunisie proposait une commission internationale comprenant, outre des représentants tunisiens et français, des juristes internationaux appartenant à d'autres pays. Cette proposition tunisienne a été rejetée par la France ».

## M. HENRI BERAUD élu bâtonnier du barreau d'Alger

Alger, 17 octobre (A.F.P.). — M. Béraud, seul candidat, a été élu lundi bâtonnier de l'ordre des avocats d'Alger.

Cette élection marque le rétablissement dans ses prérogatives anciennes du conseil de l'ordre des avocats d'Alger.

Le conseil de l'ordre des avocats du barreau d'Alger, dont le précédent bâtonnier était M. Maurice Laquière, avait été dissous en mai dernier à la suite des événements insurrectionnels d'avril. C'est le procureur général Robert Echmelé qui, le 2 octobre, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel, avait annoncé aux avocats que le conseil de l'ordre, sur décision du garde des sceaux, allait retrouver la plénitude de ses prérogatives. Depuis le mois de mai le président du tribunal civil d'Alger faisait fonction de bâtonnier. Il avait notamment à charge la discipline du barreau et la désignation des avocats commis d'office.

M. MICHEL DEBRE, premier ministre, a présidé lundi en fin d'après-midi à l'hôtel Matignon, un conseil interministériel consacré aux territoires d'outre-mer.

M. FOCCART A TANANARIVE. — Une erreur matérielle nous a fait omettre le nom de M. Jacques Foccart, secrétaire général à l'Élysée, pour les affaires africaines et malgaches, parmi les personnalités présentes aux fêtes de l'indépendance malgache.

M. PIERRE POUJADE A ETE CONDAMNÉ par le tribunal correctionnel de grande instance de Béziers, pour injures envers le chef de l'Etat, à 3 000 NF d'amende. Le procureur de la République avait demandé une peine de prison. — (Corr. part.)

Selon l'agence T.A.P. « le gouvernement tunisien demeure prêt à ouvrir une nouvelle enquête ».

Commentant enfin les réserves formulées par l'ancien ministre de la Justice britannique, Sir Hartley Shawcross, sur l'opportunité politique de la publication du rapport de la Commission, l'éditorialiste du Times écrit ce mardi :

« Il importe plus que les rapports de la Commission soient hardis, scrupuleux et approfondis, qu'ils n'importe qu'ils soient positifs... On doit toutefois reconnaître que si la Commission s'expose à des accusations de partialité dans ses enquêtes, et si ses activités provoquent des dissensions en son sein, sa force en tant que voix internationale de la conscience et de la légalité s'en trouvera d'autant diminuée. »

LE « NEW YORK HERALD » — dont nous avons dit qu'il n'avait pas émis « le moindre doute sur la véracité des témoignages produits » — nous fait observer que son article a été « soigneusement rédigé, de telle façon qu'à chaque alléa la responsabilité des faits avancés soit laissée à la commission ».

LES AUTORITES TUNISIENNES ont fait visiter lundi à un groupe de journalistes la propriété d'un ressortissant français, M. Triollet, située à une trentaine de kilomètres de Gabès, où, selon les autorités tunisiennes, avait été aménagé une piste d'atterrissage pour avions et dont la démolition recélé un stock d'armes, de munitions et d'explosifs. Le fils du propriétaire de ce domaine, M. Pierre Triollet, ingénieur topographe au service du gouvernement tunisien, a été incarcéré par les autorités tunisiennes.

## QUATRE PROPAGANDISTES O.A.S. ARRÊTÉS A NIMES

(De notre correspond. particulier.)

Montpellier, 17 octobre. — Quatre Nimois qui avaient fait de la propagande en faveur de l'O.A.S. (distribution de tracts, inscriptions séditieuses et lancement de ballons baudruche auxquels étaient accrochées des inscriptions) ont été arrêtés par les inspecteurs de la 14<sup>e</sup> brigade mobile de Montpellier. La police se refuse à révéler l'identité des personnes arrêtées : on sait seulement qu'elles sont âgées de vingt à trente-sept ans.

L'ENQUÊTE SUR L'O.A.S. EN MÉTROPOLE. — Le colonel Hervé Le Barbier de Blignières a été interrogé lundi par M. Pérez, juge d'instruction. L'inculpé, qu'assistait M. Ferrussel, aurait été spécialement questionné sur les révélations qu'il a faites devant les policiers, au cours de l'enquête, quant à l'identité du personnage surnommé « Verdun » mentionné dans certains documents de l'O.A.S. Le colonel aurait expliqué que s'il avait attribué ce pseudonyme au général Paul Vasson d'état là, de sa part, pure hypothèse. Il affirmerait au surplus d'avoir eu de contacts avec le général Vasson, mais lequel il doit être confronté dans la semaine devant le magistrat instructeur.

M. Pellé, juge d'instruction près le tribunal de la Seine, a interrogé lundi Guy Lambert, journaliste, défendu par M. Garcin. Il s'est contenté de lui appartenances à l'O.A.S.

L'ATTENTAT DE PONT-SUR-SEINE. — Paul Riboulet, le fiancé de Bernard Barbanod — impliqué dans l'affaire de l'attentat manqué contre le président de la République — détenue elle-même depuis le 4 octobre pour recel de malfaiteur, a été interrogé lundi par M. Thérêt, juge d'instruction près le tribunal de la Seine, en présence de M. Dupré.

MADRID, DEUX DES DIX-SEPT ACTIVISTES FRANÇAIS assignés à résidence, Camille Vignau et Henri Baudier, ont été remis en liberté. Cette mesure, qui circulait à Madrid, a été émise par la Direction générale de la sûreté espagnole, tandis que Mme d'Antès, femme d'un des adjoints d'Ortiz, assurait que les deux hommes étaient désormais libres.

ELASTIC CONTRE UN ACTIVISTE INTERNE AU CAMP DE DURE. — A Perpignan une charge explosive a été détonnée dimanche soir sur un suspect appartenant à M. Jean-François Boulay, interné au camp de Dure depuis le 23 septembre dernier.

## UN SEUL OBJECTIF COMPTE CELUI DE L'ALGÉRIE FRATERNELLE

Mecheria, 17 octobre (A.F.P.). — « L'objectif unique de l'Algérie de suivre l'exemple de Saïda », M. Jean Morin, délégué général en Algérie, a lancé cet appel lundi après-midi devant les corps constitués réunis à la préfecture de Saïda.

« Il importe que dans chaque département algérien, au sein des conseils municipaux, des conseils généraux, des conseils régionaux et des sociétés et associations diverses, des hommes et des femmes de bonne volonté apportent la preuve que, quelles que soient les différences dans les races comme dans les religions, dans les comportements comme dans les idées, il est possible de se rassembler pour se préoccuper du seul objectif qui compte : celui de l'Algérie fraternelle. »

L'ASSOCIATION des journalistes parlementaires attire l'attention sur la situation des journalistes d'Algérie. L'Association de la presse parlementaire a publié une motion déclarant notamment : « L'Association syndicale professionnelle des journalistes parlementaires, qui groupe des journalistes de toutes opinions, s'étonne qu'en dépit de démarches réitérées le cas de certains de ses membres appartenant à la presse d'Algérie n'ait pas encore été réglé, conformément à la loi et aux usages de la profession... »

## L'ASSOCIATION des journalistes parlementaires attire l'attention sur la situation des journalistes d'Algérie

L'Association de la presse parlementaire a publié une motion déclarant notamment : « L'Association syndicale professionnelle des journalistes parlementaires, qui groupe des journalistes de toutes opinions, s'étonne qu'en dépit de démarches réitérées le cas de certains de ses membres appartenant à la presse d'Algérie n'ait pas encore été réglé, conformément à la loi et aux usages de la profession... »

L'ASSOCIATION des journalistes parlementaires s'élève également contre l'interdiction officielle faite à l'un de ses membres, après plusieurs années de collaboration quotidienne, de signer soit de son nom, soit même de ses simples initiales, un article publié dans un journal d'Algérie.

QUATRE HEBDOMADAIRES SAÏDIENS ALGÉRIENS. — Capreol, Aux Scouts, aspects de la France et la Nation française ont été saisis à Alger. — (A.F.P.)

## UN PLAISIR TOTAL FESTIVAL

Garantie 2<sup>ème</sup> chaîne  
Le 1<sup>er</sup> téléviseur entièrement jonctionnel  
Extra-plat (compact)  
PANORAMIQUE TWIN-PANEL  
Tube rectangulaire 60 cm 23 pouces  
Facade jointée litzante améliorant les contrastes et adoucissant la vision



claude Laurens  
Présente sa Collection HOMME et DAME  
52, Av. de La Motte-Flaugot  
PARIS XV - SUP. 51-92

## exposition de meubles et sièges scandinaves et nordiques

### roche bobois

14-18 RUE DE LYON  
TÉL. : DID. 84-55

chez les deux n° 1 de Paris

92-98  
BD DE SÉBASTOPOLE  
TÉL. : TUR. 10-50

bahut 182 x 77 x 43  
teck huilé (bois de placage)  
table 120 x 80 - (ouverte 160 x 80)  
4 chaises  
les 6 pièces : 1.340 NF  
fauteuil danois "glostrup"

meubles fristho catalogue gratuit sur demande.